

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Madame LE PALLEC Noëlle, Monsieur ROSELIER Frédéric (arrivé à 20h00).

Etaient absents excusés : Madame BERTHELOT Céline, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Monsieur BERNARD Anthony.

Etaient absents : Madame LIDURIN Christelle, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LE RAY Béatrice, Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Madame LE BOULER Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 12 (13 à partir de 20h00)

Nombre de conseillers votants : 12 (13 à partir de 20h00)

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Madame LE BOULER Isabelle en qualité de secrétaire de séance.

MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'ARRETE AUTORISANT LE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE KERANNA PRODUCTIONS

Monsieur Jean-Bernard BARRE, chef de secteur à la SAUR, intervient en séance de conseil municipal pour présenter et apporter les explications nécessaires concernant une demande temporaire de l'entreprise KERANNA PRODUCTIONS pour le déversement des eaux usées.

Pour rappel et information, la société KERANNA PRODUCTIONS est autorisée, par arrêté, à déverser les eaux usées de l'entreprise de production dans le réseau public d'assainissement de la commune de PLUMELIN selon des prescriptions techniques définies avec un débit maximum et des flux maximum autorisés.

Monsieur BARRE explique qu'avec l'implantation d'une nouvelle ligne de productions, les rejets d'eaux usées vont être plus importants. La nouvelle ligne de productions va permettre à l'entreprise de continuer son développement en termes de production et en termes d'emplois (passage de 60 à 75 ETP- Equivalent Temps Plein d'ici fin 2018). L'entreprise est équipée d'une unité de prétraitement qui est actuellement limitée en capacité de traitement. Cette unité de prétraitement va donc être mise à l'arrêt pendant quelques mois, le temps d'effectuer des travaux permettant ultérieurement d'augmenter la capacité de prétraitement

afin de revenir au même niveau, voire à un niveau moindre, de déversement dans le réseau de la commune.

L'arrêté de déversement permet de réglementer l'autorisation donnée à l'industriel de rejeter une quantité définie de déchets spécifiques et déterminés. L'autorisation temporaire d'augmentation des quantités se fera sous surveillance par des contrôles renforcés des effluents. Monsieur BARRE présente les détails techniques de l'actuel arrêté et la proposition pour l'arrêté temporaire.

Actuellement, l'arrêté autorise ces débits et flux :

- ✓ Débits maxima autorisés : 200m³/jour
- ✓ Flux maxima autorisés :
 - DB05 (demande biochimique en oxygène à 5 jours) : 220kg/jour
 - DCO (demande chimique en oxygène) : 400kg/jour
 - MES (matières en suspension) : 80kg/jour
 - NTK (teneur en azote total Kjeldhal) : 14kg/jour
 - Teneur en phosphore total 3kg/jour
 - Teneur en graisses : 45 kg/jour

Proposition pour l'arrêté temporaire :

- ✓ Débits maxima autorisés : 300m³/jour
- ✓ Flux maxima autorisés :
 - DB05 (demande biochimique en oxygène à 5 jours) : 300kg/jour
 - DCO (demande chimique en oxygène) : 600kg/jour
 - MES (matières en suspension) : 140kg/jour
 - NTK (teneur en azote total Kjeldhal) : 30kg/jour
 - Teneur en phosphore total 7kg/jour
 - Teneur en graisses : 60 kg/jour

Les eaux usées de KERANNA PRODUCTIONS sont traitées par la station de Locminé, qui est en capacité de traiter ce surplus. La facturation est réglementée par une convention qui ne sera pas modifiée : la commune facture à l'entreprise, et après règlement reverse à la commune de Locminé selon des modalités précises et définies dans la convention.

La décision du conseil municipal concernant la modification de l'arrêté permettra à l'entreprise KERANNA PRODUCTIONS de présenter son dossier pour augmenter la quantité d'effluents déversés dans le réseau du 8/10/2018 au 15/01/2019.

20h00 arrivée de Monsieur ROSELIER Frédéric.

Monsieur ROSELIER Frédéric précise que, du fait de son retard, il n'a pas participé à la présentation du sujet, et en tant qu'agent de la SAUR, il s'abstiendra lors du vote.

Par 12 voix pour et une abstention, le conseil municipal autorise le maire à signer le nouvel arrêté temporaire de rejet tel que présenté à l'assemblée.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT N° 1

Comme évoqué dans le point précédent, Monsieur Le Maire expose que la commune de Plumelin paye les dépenses d'assainissement de l'entreprise KERANNA PRODUCTION et celle-ci la rembourse. Les rejets d'effluents ayant sensiblement augmenté ces derniers mois, sans dépasser les normes en vigueur dans l'arrêté, ont pour conséquence des factures plus élevées depuis quelques mois.

Afin de pouvoir régler les prochaines factures, il est proposé d'inscrire au budget assainissement les crédits supplémentaires suivants :

- ✓ Dépenses de fonctionnement - Article 6061 : + 75 000 €
- ✓ Recettes de fonctionnement - Article 70611 : + 75 000 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative proposée et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions budgétaires nécessaires.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE VIEUX LAVOIR

Monsieur Le Maire expose que l'ensemble des terrains du Lotissement du Vieux Lavoir sont tous vendus. Considérant que toutes les opérations comptables afférentes au budget annexe sont terminées, et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2018 ;
- De dire que les comptes administratifs seront votés après le 31 décembre 2018 au vu des comptes de gestion 2018 ;
- D'autoriser le reversement des excédents ou déficits constatés vers le budget général, s'il y a lieu ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

MORBIHAN ENERGIES – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la Résidence des Bleuets, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune. Les travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIES sont réalisés par le SDEM et sous leur responsabilité. Selon le type de travaux des conventions de partenariat et de financement sont proposés.

MORBIHAN ENERGIES estime la contribution de la commune à 24 300€ TTC se décomposant de la sorte :

- ✓ Electricité – desserte interne – contribution 8850€ TTC (50% du coût réel des travaux estimés à 17700€)
- ✓ Eclairage – extension – proposition d'une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 2100€ HT et une participation du SDEM à hauteur de 30% soit un montant de 630€ HT. Il restera à charge de la commune 1470€ HT (1890€ TTC)
- ✓ Pose de fourreaux – proposition d'une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 11300€ HT à charge de la commune soit 13560€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise la réalisation des travaux précités et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions et à prendre les mesures budgétaires nécessaires.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal, a approuvé les tarifs de concession dans le cimetière par délibération en date du 10 octobre 2017.

Pour rappel les tarifs de concession cimetière proposés s'établissent de la sorte :

- Concession 2m2/2places pour 10 ans : 100€
- Concession 2m2/2 places pour 30 ans : 160€
- Concession 4m2/4places pour 30 ans : 260€

Monsieur Le Maire précise qu'il y aura prochainement des cavurnes disponibles au cimetière et qu'il convient de définir un tarif de concession pour les cavurnes. La proposition de concession s'établit pour 2 durées possibles :

- Concession cavurne pour 15 ans : 130€
- Concession cavurne pour 30 ans : 300€

Monsieur Le Maire souhaite que soit également revue, une ligne tarifaire fixée par délibération du 19 novembre 2004. Dans le cadre de la mise en place du columbarium, le conseil municipal avait été voté, un tarif d'ouverture de case à 25 euros. Ce tarif a lieu d'être appliqué lorsqu'un agent de la commune effectue l'ouverture de la case ce qui n'est pas le cas pour PLUMELIN. Le conseil municipal approuve la proposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres approuve l'ensemble des tarifs liés au cimetière et autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour l'application des tarifs ci-dessous détaillés :

CONCESSIONS

- Concession 2m2/2places pour 10 ans : 100€
- Concession 2m2/2 places pour 30 ans : 160€
- Concession 4m2/4places pour 30 ans : 260€
- Concession caverne pour 15 ans : 130€
- Concession caverne pour 30 ans : 300€
- Concession columbarium pour 15 ans : 350€
- Concession columbarium pour 30 ans : 600€

VENTE DE CAVEAUX/CAVURNES NEUFS

- Caveaux réalisés en 2018 - 2m2/2places: 830€
- Caveaux réalisés en 2018 - 4m2/4places : 1078€
- Caverne réalisée en 2018 : 225€

Monsieur Le Maire souhaite mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à un projet de règlement pour le cimetière. L'agent en charge des affaires du cimetière pour la commune, accompagnera le groupe de travail en vue de l'élaboration du règlement. Monsieur LORIC Roland, Monsieur ROZELIER Frédéric et Monsieur Le Maire propose de collaborer au sein de ce groupe de travail.

CESSION DE PARCELLE A CMC

Monsieur le Maire propose une cession de la parcelle cadastrée ZH118 en vue de régulariser l'acquisition d'un ensemble de parcelles par la communauté de communes. Des parcelles alentours ont déjà été vendues à la communauté de communes. Il s'agit de parcelles cédées par bail commercial à la société Kingoland.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la vente à Centre Morbihan Communauté de la parcelle cadastrée ZH 118, d'une surface de 241m2 au prix de 1.80€ le mètre carré, soit un montant total hors frais de 433.80€. Les frais d'actes annexes et d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

PROPOSITION DE LIMITATION DE VITESSE SUR PORTION DE VOIE RD117

Monsieur le Maire rappelle que la route départemental RD117 reliant Plumelin et Locminé a plusieurs fois fait l'objet de remarques au sujet de la vitesse des véhicules et de la dangerosité du tracé. Il explique que lors des rencontres de quartiers et suite à de nombreux échanges avec les habitants, la vitesse et le « coté dangereux » de certaines portions de voies sont régulièrement mis en avant et font l'objet de réclamations auprès des élus.

Il indique qu'il a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour, pour qu'il y ait un échange au sein du conseil municipal, afin d'éventuellement proposer aux services du Conseil Départemental une étude plus approfondie et argumenter des propositions et/ou des aménagements sécuritaires. Pour rappel, le Conseil Départemental a la compétence pour les

routes départementales et prend les décisions qu'il juge nécessaire pour les aménagements et les limitations de vitesse.

Monsieur le Maire rappelle que des courriers ont déjà été transmis au Conseil Départemental par des riverains en 2013 et que, lui-même, a transmis plusieurs courriers pour souligner la dangerosité de cette portion et demander des aménagements sécuritaires notamment au niveau de la déchèterie.

Ainsi, en mars 2017, la Direction des Routes du Conseil Départemental a été sollicité par courrier sur ce sujet, notamment pour l'installation d'une glissière de sécurité à Breneuh. La demande a été jugée non justifiée.

Un nouveau courrier a été transmis à la Direction des Routes du Conseil Départemental en février 2018 pour qu'une étude soit lancée sur la sécurité et la sécurisation de cette portion de route. La Direction des Routes a maintenu son précédent avis et s'est engagé à procéder à une analyse de mesures de vitesses. Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise qu'il a également sollicité les services de gendarmerie pour connaître les constats sur cette portion de voie. Le virage de la déchèterie est noté comme un point sensible et la vitesse excessive est un facteur nommé parmi les causes d'accidents.

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée délibérante d'émettre un avis, voir une proposition concernant une éventuelle limitation de vitesse à appliquer sur cette portion de voie. Il s'agit d'un avis qui sera transmis aux services du Conseil Départemental, qui reste en charge des décisions et applications sur cette portion de voie classée route départementale.

Monsieur le Maire suggère que celles et ceux qui souhaitent s'exprimer sur la question n'hésitent pas à prendre la parole.

Concernant le virage de la déchèterie à Breneuh, certains élus proposent une limitation à 50km/h. D'autres élus font remarquer que la limitation de vitesse ne changera rien si les automobilistes ne l'appliquent pas.

Des élus soulignent que pour certains riverains de la route, il est très dangereux de sortir ou d'entrer dans leur propriété, par manque de visibilité parfois et en fonction de la vitesse des véhicules circulants. Madame LE GAL Martine, elle-même riveraine, rappelle que les priorités à droite ont été supprimées lorsque la route a été refaite en 2015. Les accotements matérialisés par des tracés ont été créés pour les piétons et cyclistes.

Certains élus indiquent qu'il faut rester vigilant par rapport aux limitations de vitesse : en demandant une limitation à 50km/h dans certains endroits, d'autres demandes pourraient émaner sur d'autres portions de voie de la commune.

Monsieur le Maire relève que lors des rencontres de quartier, la vitesse est un sujet récurrent et inévitable, ce que confirment les élus qui ont participé aux différentes rencontres.

Monsieur ADRIAN Daniel évoque les conséquences répressives d'une limitation de vitesse et signale que les riverains sont souvent les premiers concernés par les contrôles de radar. Selon lui, si les automobilistes respectaient déjà la limitation actuellement en vigueur, la question de la limitation de vitesse n'aurait pas lieu de se poser.

Selon certains avis, sur toutes les routes existe la même problématique pour sortir de chez soi. Monsieur le Maire précise que les voies de circulation ne connaissent pas toutes la même affluence et que selon le positionnement de la sortie (ligne droite, virage, avec vis à vis...) le danger n'est pas réel partout. Il rappelle également qu'avec le développement de la commune, le flux de circulation vers Locminé a dû sensiblement augmenter ces dernières années. Monsieur ADRIAN Daniel redit qu'il faudrait déjà faire appliquer la réglementation en cours sur l'ensemble des routes.

Monsieur Le Maire s'interroge : que répondre aux riverains de Kerveno et Breneuh qui soulignent régulièrement la dangerosité avec des problèmes de visibilité ?

Monsieur ROZELIER Frédéric, également riverain de la RD 117, note que la portion concernée entre Plumelin et Locminé s'étend sur 3 kilomètres. Il confirme que la route est très passagère avec deux endroits très dangereux, et précise que quelques contrôles de vitesse ont été organisés. Monsieur ROZELIER Frédéric évoque aussi la portion de voie au niveau Kersorn-Kermaria, selon lui très dangereuse et particulièrement aux horaires

d'entrée et de sortie du collège lorsque les enfants attendent le car ou leurs parents, ou rentrent à pieds : le problème c'est le presque-accident... Le fait de mettre en place une limitation de vitesse avec des contrôles radars réguliers pourrait sensibiliser les automobilistes. Monsieur ADRIAN Daniel fait remarquer qu'il s'agit de problèmes d'incivilités qui ne seront pas réglés par la limitation de vitesse.

Monsieur ROZELIER Frédéric précise qu'il veut bien mettre le radar pédagogique pour quelques temps devant chez lui, pour tester l'impact que cela pourrait avoir sur la vitesse des automobilistes empruntant cette route et précise qu'il souhaiterait qu'une règle soit proposée. Pour information, Monsieur le maire donne lecture du courrier de la gendarmerie où il est noté que les cas d'accidents répertoriés « la vitesse excessive était un des facteurs en cause ». La gendarmerie a effectué un contrôle préventif il y a un mois et demi : de nombreuses personnes arrêtées sont habitants de PLUMELIN.

Après de multiples propositions et ces échanges d'avis argumentés, Monsieur Le Maire propose qu'il soit demandé une étude complète concernant la portion de voie PLUMELIN – LOCMINE via la RD 117 : comptage de voiture, mesure de radar, contrôles par la gendarmerie...

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante une suggestion de réglementation qui sera transmise aux services du Conseil Départemental à titre de souhait et de recommandation :

- Une vitesse limitée à 70km/heure de la sortie de Plumelin jusqu'au lieu-dit la Cantine, et idem dans l'autre sens ;
- Une vitesse limitée à 50km/heure ensuite jusqu'à l'entrée de Locminé, et idem dans l'autre sens ;

Le conseil municipal s'est prononcé par 3 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour.

Le conseil municipal dans son ensemble, sollicite l'installation de panneaux « virages dangereux » au niveau de la déchetterie et sollicite une étude approfondie auprès des services techniques du Conseil Départemental (nombre de voitures/jour, vitesses...).

COMPTE RENDUS

❖ DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante des différentes décisions prises concernant les dossiers suivants :

Cimetière (aménagement jardin du souvenir) : Devis retenu pour un montant de 16574€ TTC

- 2 columbariums de 12 cases chacun – tablette 25cms
 - Jardin du souvenir d'angle : stèle gravée avec puit de dispersion recouvert de galets blancs
 - Banc droit
- ✓ Les murs derrière les columbariums seront enduits et peints

Monument aux morts : Validation d'un devis pour refaire les inscriptions

- Solution retenue 4 plaques de granite noir gravées
- Coût 5519€ TTC
- Travaux avant le 11 novembre

Terrain de foot : Travaux pour finitions en cours

- ✓ Levée de réserve prévue 28/09
- ✓ Clôture du terrain en cours – 8904€ TTC de marchandises

Salle Jean Corlay : Des travaux ont été entrepris pour fermer l'ancienne salle de Ping-pong et l'aménager en salle de judo.

- Cout des matériaux : 1542.39 €
- Cout équipement (tapis) : 1681.07€
- Cout total 3225€

Travaux à l'école Marc Chagall durant l'été - 9500€

- ✓ Peinture murs extérieurs de clôture : matériaux 497.10€
- ✓ Enduit muret : 4548€
- ✓ Clôture du jardin : matériaux 232.85€
- ✓ Rideaux : 701.87€
- ✓ Petits travaux d'entretien et d'amélioration (déplacement prise téléphone, fixation tableaux de lièges...)
- ✓ Installation alarme PPMS : 1526.39€
- ✓ Achat de matériel (mobilier et jeux): 850.60€
- ✓ Achat de matériel de sports : 676.79€
- ✓ Traçages au sol : 1265.28€ de travaux effectués à l'automne 2018 et 828.72€ au printemps 2019 (total 2094€ TTC)

❖ **INFORMATIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours :

Résidences de l'Etang et des Bleuets

- ✓ Bornage des terrains lundi 10/09/2018 et mardi 11/09/2018
- ✓ Réunion préparatoire de chantier : mercredi 12/09 -10h30

Restaurant scolaire

- ✓ Réunion mercredi 12/09-18h30 pour retenir 4 candidats pour la maîtrise d'œuvre
- ✓ Mercredi 19/09 – audition des 4 candidats
- ✓ Prochain conseil : validation du maître d'œuvre
- ✓ Présentation des esquisses début novembre

15 offres ont été réceptionnées et seront présentées mercredi 12/09/2018 à la commission

COET VILLAGE

Monsieur Le Maire informe que suite au marché, un lot est encore en consultation (plomberie). Pour les autres lots, les entreprises ont été retenues conjointement entre la commune de PLUMELIN et BSH.

Bretelle de Kergilet

Un RDV va être fixé courant du mois d'octobre avec la DIRO qui viendra sur place pour étudier une sortie lorsqu'on vient de Lorient.

Affaire FABLET

Un courrier a été envoyé par LRAR pour remise des terres à la date du 29 octobre 2018.

Pylône FREE- Installation nouveau pylône

Les travaux ont débuté : la dalle a été coulée et le pylône pourra

❖ **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Commission Communication-finances

Bulletin PLUMELINFOS – octobre 2018

La commission a retenu les sujets suivants pour sa prochaine édition :

- 15eme anniversaire du domicile partagé
- Réfection monuments aux morts

La remise des articles devra être effective pour le mercredi 19 septembre

Bulletin annuel

La commission a également commencé à travailler sur le prochain bulletin annuel. Les associations ont reçues un courrier les sollicitant pour nous transmettre leur article

Support de communication

La commission a évoqué l'idée d'une newsletter : à réfléchir.

La commission sera également invitée à réfléchir sur l'implantation d'une vitrine recto/verso pour des informations municipales et associatives (financement par encarts publicitaires)

Commission Sports et associations

Forum des associations : belle réussite

- ✓ Satisfaction des exposants
- ✓ Belle fréquentation
- ✓ Le forum a été bien organisé en amont
- ✓ Accueil des associations extérieures à la commune (pour les associations dont l'activité n'existe pas sur la commune)

Madame CONAN Patricia remercie le personnel pour son investissement dans la préparation du forum. Un guide des associations a été mis en place répertoriant les associations de la commune : il s'agit d'un outil pratique et complet.

Salle de karaté/ Nouveauté : le club de karaté va mettre en place au moins 2 créneaux horaires pour la pratique de ce sport

Salle Jean Corlay : grâce aux travaux et à l'aménagement d'une salle avec tapis, la salle de sports est largement optimisée. Pour un côté pratique, les salles ont été numérotées.

Commission Travaux

Monsieur LE NET Serge donne le détail et apporte certaines précisions concernant les travaux réalisés durant l'été ou en cours de réalisation :

- Installation de claustras autour des aires à conteneurs – résidence du Château et Résidence Gohélen
- Réflexion sur les conteneurs de Kerfourchec – une proposition sera faite lors du prochain CM
- Salle de karaté : les travaux ont été réalisés par les services techniques de CMC. Le mur sera enduit prochainement.
- La clôture autour du terrain de foot est en cours de réalisation
- Terrain de foot : les gros travaux sont terminés. Pour rappel il y a eu un souci lorsque la société mandatée n'a pas utilisé du matériel adapté. Le terrain a été décompacté et fertilisé. Le terrain va être réceptionné le 28 septembre.
- Lande Ferrière : des travaux de voirie assez conséquents ont été réalisés pour faciliter l'écoulement de l'eau
- Les travaux annuels du programme voirie (PATA) sont en cours
- Enrochement : près de Kerhoret – éboulement important
 - Le dossier est actuellement à l'étude auprès de la police de l'eau
 - Les travaux seront effectués par COLAS et doivent être fait avant 28 octobre

Chemin de randonnée

- La réception du chantier a eu lieu début septembre
- Des travaux important de terrassement ont été entrepris sur certaines portions
- La clôture a été installée avec des piquets de châtaigniers
- Le chemin est praticable et correspond à l'ancienne ligne de chemin de fer : de nombreuses personnes ont déjà découvert le sentier.

Monsieur LE NET Serge explique qu'il sera proposé une réunion avec les exploitants agricoles (2^{ème} quinzaine de novembre) afin d'évoquer les problèmes de coulées de boues et les talus.

Commission Affaires scolaires et sociales

Rentrée des classes – visite des élus le lundi 3 septembre

- Les travaux ont été majoritairement effectués à l'école Marc Chagall – répondant ainsi à la demande des enseignants et aux besoins des élèves.
- 162 élèves et 7 classes – école Saint-Melaine
- 101 élèves et 4 classes – école Marc Chagall

Domicile partagé : le 15^{ème} anniversaire sera fêté mercredi 26 septembre 2018 -12h00

- Les élus sont sollicités pour le montage du chapiteau le mardi 25/09 18h

Dettes au niveau de la commune : le dossier avance. Un contact sera pris auprès d'un organisme pour retrouver certaines personnes dont on n'a plus les coordonnées.

Commission Enfance et jeunesse

Semaine bleue

Madame LE GAL Martine présente le programme détaillé de la Semaine Bleue.

Numérotation : Les plaques ont toutes été distribuées et les plaques sont prêtes pour les futures résidences

Conseil Municipal des Jeunes : samedi 29/09 à 9h30

❖ COMPTES RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL

Signalétique

- Panneaux en centre bourg : les devis sont en cours
- Panneaux en campagne :
 - Samedi 27 octobre 2018 – RDV 8h30 en mairie
 - 4 équipes vont sillonner la campagne pour un repérage complet

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire détaille les événements à venir et invite les conseillers municipaux à s'investir et participer aux différentes manifestations.

- ✓ Cérémonies du 11 novembre
 - L'école Saint-Melaine a proposé un lâcher de pigeons
 - L'école Marc Chagall va également proposer sa participation
 - Le conseil municipal des jeunes participera
 - Il est proposé de solliciter des militaires et des musiciens

- ✓ Rencontre de quartier : pour tous les habitants de la commune
 - Vendredi 21 septembre – 20h – salle polyvalente

✓ Virades de l'espoir - 29 et 30 septembre 2018
Les conseillers municipaux sont invités à participer.

Monsieur le Maire informe également qu'il a entrepris de visiter les entreprises de la commune afin de mieux connaître les entreprises installées sur la commune. C'est l'occasion de rencontrer les dirigeants et d'instaurer un dialogue avec eux. Monsieur le Maire précise que l'entreprise Keranna productions a proposé une visite sur site. Une feuille d'inscriptions circule.

Plusieurs réunions sont prochainement programmées pour différentes commissions et groupes de travail. Un planning général est présenté à l'assemblée délibérante pour rappel :

- Mercredi 12/09 – 18h30 – réunion groupe de travail restaurant scolaire
- Mardi 18/09 – 19h – commission travaux avec cabinet BLEHER
- Mercredi 19/09 – 8h30 – audition candidats - groupe de travail restaurant scolaire
- Vendredi 21/09- 14h - commission ouverture des plis DSP
- Vendredi 21/09 – 20h – rencontre de quartier
- Mercredi 26/09 – 15 ans du domicile partagé
- Mardi 2/10 - 19h30- conseil municipal
- Du 8 au 14 octobre – SEMAINE BLEUE
- Mardi 6/11 – 19h30 – conseil municipal
- Dimanche 11/11 – cérémonie du 11 novembre et repas CCAS

La date des vœux de la municipalité est arrêtée à la date du Samedi 12 janvier 2019 à 15h salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h31.